



Procédure et peine pour un vol de porte monnaie

Par **Cece**, le **15/07/2012** à **02:10**

Bonjour,

Suite à un vol de porte monnaie dans un magasin la police ma appeler pour pouvoir m expliquer.j ai été entendu par la police et la j attend mon verdicts.j ai avouer les fait et c'est la première fois que je commet un vol et que je suis contacter par la police pour quoi que se soit.je me demande se que je risque et quand je vai recevoir la desicion du"juge".merci pour votre aide je suis très stressee et je regrette vraiment mon geste j espère vraiment que vous pourrez m aider

Par **stephane51**, le **16/07/2012** à **13:57**

Vous avez été entendu par les services de Police et avez reconnu les faits lors de votre audition.

La victime a t elle été dédommagée ?

Etiez vous seul mis en cause ?

Si tel est le cas, le procureur de la République devrait statuer très rapidement.

Quant aux risques encourus, ils dépendent de vos antécédents, du type de vol (les vols opérés par des picks pokets sont souvent sévèrement sanctionnés).

Par **Cece**, le **16/07/2012** à **17:33**

Je ne sais pas si la victime été dédommagée et n étais la seule mise en cause.je n au pas du tout d antécédent je suis pas du tout connu de la police.je suis vendeuse dans un kiosque et la personne à oublier le porte monnaie sur le contoire et je l au mis de côté 30minues pour voir s il venais le récupérer et il est pas venu donc j ai pris les 30fr qu'il y avais dedans.merci de votre aide.quesque je risque et quand à peu prêt je vai recevoir des nouvelles j ai été entendu par la police le mardi 10 juillet

Par **stephane51**, le **16/07/2012** à **18:55**

Vous auriez du de vous même demander à rembourser à la victime pour prouver votre bonne foi.

Maintenant, il est trop tard. J'imagine que le ou les autres personnes mises en cause sont des collègues de travail avec qui vous avez partagé l'argent.

Si tel est le cas, les poursuites ne devraient pas être bien sévères.

Etant primo délinquante (he oui, c'est un délit), vous ne serez pas soumises aux peines plancher. De ce fait, il n'y a pas de minimum, seul un maximum qui s'élève à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende. Mais rassurez vous, c'est le max encouru pour les récidivistes (en ce qui concerne un vol simple).

Vous concernant, vous écoperez certainement d'une amende.

Par **Cece**, le **16/07/2012** à **21:33**

Donc vous croyez que je risque pas la prison?et j au été jugé le mardi 10juillet savez vous quand j aurais des nouvelles?sachant que sa doit être envoyer au juge et tout.combien de temps à peu prêt?merci

Par **stephane51**, le **16/07/2012** à **21:43**

Aucune idée. Mais cela ne devrait pas être très long.

Si les autres mises en causes ont été entendues par les services de Police, le procureur de la République devrait statuer rapidement. A l'inverse, aucune décision ne sera prise si tous les mis en cause n'ont pas encore été entendus.

Par **Docteur 1er**, le **18/09/2016** à **11:13**

Tommy a trouvé un porte-monnaie dans le car. Il décide de le ramasser afin de le rendre au commissariat le plus proche. Alors qu'il était en train de le ranger dans son sac, le propriétaire de l'effet le remarque et crie :au pickpocket, au pickpocket. Une patrouille en civil de la brigade de police l'interpelle. Le parquet a retenu des charges de vol contre lui.

Par **Docteur 1er**, le **18/09/2016** à **11:17**

Tommy a trouvé un porte-monnaie dans le car. Il décide de le ramasser afin de le rendre au commissariat le plus proche. Alors qu'il était en train de le ranger dans son sac, le propriétaire de l'effet le remarque et crie : au pickpocket, au pickpocket. Une patrouille en civil de la brigade de police l'interpelle. Le parquet a retenu des charges de vol contre lui.